

3- PRINCIPES DIRECTEURS

Dans le même optique, les principes directeurs qui seraient appliqués pour la dépollution des cours d'eau sont les suivants :

1⁰ Une approche par bassin et un mode d'intervention allant de l'amont vers l'aval seront favorisés. (On entend par bassin versant un territoire drainé par un cours d'eau et ses tributaires).

2⁰ Les objectifs de dépollution des cours d'eau seront définis pour chacun des territoires et dépendront des sources de pollution identifiées et des seuils de réduction possible, en vue principalement de la **préservation et du rétablissement des ressources biologiques et des écosystèmes**¹ ainsi que de la récupération des usages à caractère régional². »

1 *Il s'agit de la protection de l'usage vie aquatique qui se traduit concrètement par la nécessité de préserver et de rétablir la qualité du milieu permettant le développement d'une vie aquatique équilibrée.*

2 *Il s'agit de préserver et rétablir les usages sociorécréatifs considérés essentiels ou très importants et qui possèdent un caractère régional (exemples : prise d'eau potable, plage régionale, etc.). Par contre, les usages dits locaux devront faire l'objet d'un consensus des gens du milieu et les choix pour la protection et/ou récupération dépendront de ces derniers.*

3⁰ Les interventions seront d'abord effectuées sur les bassins tributaires du fleuve Saint-Laurent.

- 4⁰ Les intervenants locaux et régionaux seront associés au plan de mise en oeuvre de l'intervention gouvernementale.
- 5⁰ L'intervention gouvernementale sur un bassin implique une concertation des différents ministères et une coordination des efforts en vue d'apporter la solution au problème spécifique de pollution identifié.
- 6⁰ Les principes opérationnels du développement durable seront pris en compte. (c.f. annexe 3)

**TABLEAU VI-3
PRINCIPES OPÉRATIONNELS DE LA DURABILITÉ**

Principes	Descriptions
Précaution	Devant l'apparition incertaine d'un impact nuisible à l'environnement (par exemple, le changement climatique), il est préférable de prendre des mesures de précaution assurant le statu quo, surtout si les coûts prévus de cet impact sont élevés.
Pollueur/utilisateur payant	Les utilisateurs des ressources environnementales, qu'il s'agisse des ressources matérielles (matières premières) ou de la capacité d'absorption (matières secondaires), devraient payer un juste prix pour l'utilisation de ce capital naturel. Par exemple, les pollueurs ne devraient pas avoir le droit d'externaliser les coûts de la pollution.
Responsabilité partagée	Les approches du développement durable exigent l'engagement et la participation de tous les groupes sociaux (industries, gouvernements, universités, organismes non gouvernementaux et population). La transition vers le développement durable sera plus facile si ces groupes choisissent de coopérer plutôt que de travailler de façon indépendante.
Prévention de la pollution	Les approches du développement durable devraient souligner le principe qu'il est préférable de «prévoir et de prévenir» que de «réagir» une fois que la pollution est apparue.
Gestion de la demande	L'approche traditionnelle adoptée pour faire face aux pénuries d'énergie, d'eau et de ressources naturelles consiste à trouver des façons d'accroître leurs sources d'approvisionnement. On préconise l'approche cherchant à réduire la demande de ces biens.
Véhicules multiples de l'environnement	Les approches du développement durable devraient tenir compte simultanément des impacts sur tous les véhicules de l'environnement (l'air, le sol et l'eau). Ainsi, le transfert des risques d'un véhicule à un autre s'en trouverait évité.
* Perspective à long terme	Les approches du développement durable devraient être considérées sous l'angle de leurs avantages à long terme, compte tenu de ce que, à court terme, les coûts de transition seront élevés. Les coûts initiaux doivent être considérés dans le choix des interventions en matière de dépollution. Toutefois, ils ne devraient pas être jugés comme des frais irrécupérables, mais comme des investissements rapportant des bénéfices à long terme.
Gestion des systèmes	L'environnement ne peut être traité en vase clos : il doit être géré de façon systématique et être entièrement intégré à toutes les facettes de la prise de décisions par les entreprises, les gouvernements et les citoyens.
Information complète	L'information sur les coûts environnementaux des actions entreprises par les secteurs public et privé devrait être entièrement accessible pour permettre au marché d'affecter efficacement les ressources. Idéalement, l'information devrait être transmise au moyen de la tarification.
Échelle appropriée	La plupart des technologies et des activités ne sont pas intrinsèquement nuisibles à l'environnement si elles sont gardées à une échelle appropriée. Cette échelle doit prendre en compte divers éléments : la taille (quantité de matières consommées ou portée géographique des impacts), la durée (temps de déroulement de l'activité et temps de rétablissement de l'écosystème), la complexité (possibilité de réparer ou de démonter facilement l'appareil à la fin de sa vie utile) et la connaissance (les conséquences possibles de l'utilisation d'un certain produit ou d'une certaine technologie touchant l'environnement).

Tiré de «Regard sur l'environnement 1993», CCME

* Modification apportée à la suite de la rencontre des ministres.